

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°6-2024 | Juin (2024) | 1 €



Mobilisation des Hospitaliers du CHU d'Angers pour la venue de 2 ministres

ELECTIONS OU PAS,

MAINTENONS LE

CAP DES REVENDICATIONS !



Mobilisation des Territoriaux d'Angers pour le passage de la Flamme Olympique



L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine
- 4/5 Assurance Chômage/
Mobilisation Santé Privée
- 6 Mobilisation CHU Angers
- 7 Élections dans le groupe
VYV PDL
- 8 Quelques Chiffres
- 9 Rassemblement contre
le choc des savoirs
- 10 Grève au Village Saint
Exupéry
- 11 AG FO DGFIP
- 12 Mobilisation Territoriaux
Angers / Liberté
Syndicale
- 13 Mobilisation du 15 Juin
- 14 Réunion de la CA élargie
- 15 du 24 Juin Grève du 12
Février 1934

**17 OCTOBRE
2024**



**34^e CONGRÈS
de l'UD cgt-FO
de MAINE-ET-LOIRE**

Élections ou pas, Maintenons le cap des revendications !

À l'heure où cet édito est rédigé nous sommes à moins d'une semaine des élections législatives dont le 1er tour aura lieu le 30 juin 2024. Au soir des élections européennes, le Président de la République, face à sa déroute électorale et contre toute attente, a annoncé la dissolution de l'Assemblée Nationale plongeant ainsi dans le chaos tout le pays.

Cette dissolution s'apparente à un véritable coup de force dans l'objectif de poursuivre l'ensemble des contre-réformes contre les salariés, la jeunesse et contre la démocratie. Au moment où il fait cette annonce, il tente l'unité nationale autour de lui, nous expliquant que le choix à faire c'est son camp ou alors ce sera le désastre !

Dans le même temps, il autorise à l'Ukraine l'envoi de missiles fabriqués en France sur la Russie, ne s'interdit pas d'envoyer les militaires au front pour former les ukrainiens, et déclare que la jeunesse est prête au combat. Il n'appelle pas au cessez-le-feu à Gaza, alors que le génocide du peuple gazaouis perpétré par Israël est en cours. Les enfants, les femmes meurent sous les bombes, meurent de faim. Plus de 100 journalistes ont été assassinés, les hôpitaux sont détruits ou à l'agonie. Et ceux qui exigent l'arrêt des combats seraient antisémites ! Il envoie la troupe en Nouvelle Calédonie et poursuit inexorablement l'œuvre colonialiste qui vise à étouffer le peuple kanak et à le spolier de ses biens.

Mais n'est-ce pas la politique menée depuis des décennies qui a conduit l'extrême droite aux portes du pouvoir ? L'abstention et le vote des citoyens est un vote de rejet de cette politique de va-t'en guerre ! La seule réponse apportée aux revendications, c'est la répression des syndicalistes, c'est la remise en cause du droit de grève. Ne pas répondre aux revendications des salariés, ne pas entendre leur colère, c'est ouvrir la voie à toutes les dérives !

Cette situation est inédite, et elle est bien différente de celle de 2002 ! C'est pourquoi, après discussion, l'Union départementale FO a pris part à la manifestation du 15 juin, refusant ainsi d'iso-



ler notre organisation syndicale. N'oublions pas les actes de Léon Jouhaux qui en 1934 a appelé à la grève générale avec la SFIO contre les ligues fascistes. Nous le savons, les confédérations syndicales avec ce qu'elles représentent sont dans le viseur des partis de l'extrême droite qui s'en prennent toujours à elles dès qu'ils arrivent au pouvoir, considérant que les travailleurs avec leurs organisations constituent une menace.

Rappelons ainsi le préambule de nos statuts « Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'état, parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément »

Et c'est bien cette situation à laquelle nous faisons face ! Sans démocratie, pas de droit syndical,

pas de droit pour les travailleurs. Il nous revient alors comme organisation libre, indépendante de porter les revendications quelles que soient les circonstances : augmentation des salaires, défense des services publics, de la protection sociale, du Code du Travail et du Statut de la Fonction Publique, abandon de la nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage. C'est ce que nous avons fait le 15 juin ! Et à cette occasion, nous avons réaffirmé notre refus du rejet de l'autre, du racisme, de l'antisémitisme et de l'islamophobie.

Fidèle à ce que nous sommes, nous ne donnerons aucune consigne de vote. Les salariés sont libres de leur choix. Et nous poursuivrons notre tâche auprès des travailleurs. Nous nous battons toujours comme l'ont fait nos aînés pour préserver la Cgt-Force Ouvrière ! Nous ne céderons pas aux sirènes de l'unité nationale !

ACTUALITÉS

Nouvelles attaques contre notre assurance chômage !

A lors qu'une « loi travail 2 » est annoncée pour les prochains mois, Gabriel Attal a levé le voile, dès le dimanche 26 mai, sur les nouvelles mesures d'indemnisation du chômage, c'est un véritable carnage !

Malgré la défaite aux élections européennes et la dissolution de l'Assemblée, le gouvernement Macron n'a pas décidé de laisser tomber la réforme de notre assurance chômage... Elle sera vraisemblablement promulguée entre les deux tours !

Après avoir déjà durci les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi en 2019, 2021 et 2023, le gouvernement a présenté les mesures qui s'appliqueraient dès le 1er juillet 2024. À chaque fois, la réforme est pire que les précédentes, avec pour objectif d'accélérer le retour à l'emploi et de dégager des économies budgétaires, c'est une logique de vis sans fin !

Pour les chômeurs de moins de 54 ans, le gouvernement, depuis le 1^{er} février 2023, a déjà réduit de 24 à 18 mois la durée maximale d'indemnisation.

Désormais, ce ne sera plus qu'un plafond de 15 mois ! Et pour être indemnisé, il faudra avoir travaillé 8 mois sur une période de 20 mois, contre 6 mois sur une période de 24 mois. On voit directement que les premières victimes seront les plus précaires qui enchaînent périodes de chômage et contrats courts, ce qui est le cas d'une majorité de jeunes que le Premier ministre de Macron entend bien plonger un peu plus dans la pauvreté.

Quant aux « seniors » en fin de carrière, ils sont eux aussi les grands

perdants, dans la droite ligne de la « réforme » des retraites de l'an dernier (qui a augmenté de deux ans l'âge légal de départ à la retraite, à 64 ans). L'existence de « filières seniors » dès 53 ans avec des durées d'indemnisations plus favorables servait à prendre en compte une réalité : les chômeurs âgés retrouvent plus difficilement du travail. L'Insee établit en effet qu'en 2023 les plus de 50 ans représentent 46 % des chômeurs de très longue durée (plus de deux ans de chômage), mais cela importe peu pour Gabriel Attal.

Actuellement, les salariés âgés de 53 et 54 ans peuvent être indemnisés jusqu'à 22,5 mois, et ceux âgés de 55 ans et plus jusqu'à 27 mois. Le premier palier disparaîtra et le bénéfice d'une indemnisation plus longue sera réservé aux chômeurs âgés de 57 ans et plus. Pour les autres, ce sera 15 mois maximum. Les chômeurs de 55 et 56 ans perdront donc un an d'indemnisation.

Tous perdants !

Et si le chiffre officiel du chômage venait à baisser, un nouveau tour de vis s'appliquerait à tous : 12 mois d'indemnisation pour les moins de 57 ans, 18 mois au-delà !

Gabriel Attal dit vouloir que « la proposition des partenaires sociaux de créer un CDI senior soit étudiée » et demandera à la ministre du Travail « de lancer des négociations après l'été, pour un texte de loi d'ici à la fin de l'année ». Il s'agit, rappelons-le, de remettre en cause les règles du CDI lui-même !

Et sans attendre, il crée un « bonus emploi senior » qui permettra de compléter pendant un an un salaire moins élevé que le précédent. Ce complément versé par l'assu-

rance chômage permettra de compenser le manque à gagner pour les salaires jusqu'à 3 000 euros. En clair, les fonds de l'assurance chômage issus des cotisations sur les salaires seront utilisés pour inciter les patrons à ne pas augmenter les rémunérations, lorsqu'ils peinent à embaucher ; c'est bien l'installation d'une police des salaires, à l'image de celle que le gouvernement applique aux fonctionnaires en leur gelant le point d'indice.

Il est donc naturel que, du côté patronal, on jubile tout en demandant encore plus ; mais pour les salariés, il n'y a rien de positif ni de social dans aucune mesure de cette réforme. Une seule exigence : son abrogation !

La confédération a fait savoir qu'elle contesterait le nouveau décret devant le Conseil d'État

Le chemin vers le plein-emploi passe par des politiques économiques qui garantissent des emplois pérennes et de qualité avec des salaires décents, de l'entrée dans la vie active à la retraite !

C'est dans ce contexte que l'intersyndicale CFDT CGT FO FSU Solidaires CFE-CGC, UNSA a appelé au rassemblement devant la préfecture le 17 juin dernier. Le préfet a rencontré un délégué qui a rappelé notre attachement au système d'assurance chômage géré de manière paritaire basé sur les cotisations sociales.

... Et qui a indiqué qu'il était malvenu de maintenir un cap et des méthodes politiques pourtant durement sanctionnés par les urnes, malvenu de souffler sur les braises de la colère qui monte dans tout le pays après l'annonce par Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale qui plonge le pays dans le chaos.

Manifestation de la santé privée à Paris le 30 mai, UN SUCCÈS!



5 000 manifestants venus de toute la France se sont retrouvés devant le ministère de la Santé pour porter leurs revendications.

Une soixantaine de camarades du département avaient fait le déplacement.

Ils travaillent pour l'essentiel d'entre eux dans des établissements du secteur privé, de la santé lucrative ou non lucrative, qui sont régis par la CCU d'avril 2002 pour les premiers et par la FEHAP CCN 51 pour les seconds. Les Établissements français du Sang et de la Croix-Rouge française étaient également représentés. Ils ont été rejoints par quelques syndicats départementaux de l'action sociale qui considèrent que c'est tous ensemble qu'il faut se battre.

Rappelons que cette journée de manifestation et de grève avait été préparée dès le 16 avril après une visioconférence qui avait réuni 96 établissements. Ils se sont retrouvés autour d'une même revendication pour tous : Augmentation générale des salaires dans toutes les conventions et extension des 183 euros à ceux

qui en sont encore exclus. Et pour le secteur privé non lucratif, l'heure était à la réaffirmation de l'opposition à une Convention collective unique.

L'Union Nationale de la Santé Privée avait demandé au ministère de recevoir une délégation pour porter toutes ses revendications, mais le 30 mai, au moment de la manifestation, aucune réponse n'avait été apportée. Alors, bravant la pluie et le vent, les manifestants ont donné de la voix pour dire « Vautrin, un rendez-vous ! ». Ils ont envahi le carrefour de l'avenue de Ségur et du Boulevard Duquesne, obligeant les forces de l'ordre présentes à condamner les boulevards et ils se sont installés là jusqu'à la fin de la manifestation malgré la demande de la police de rester sur les trottoirs.

Le ministère a fini par leur proposer un rendez-vous à 18 h! puis sous la pression à 17 h. « Quel mépris pour les salariés! Mais c'est ainsi que ce gouvernement nous traite! Nous savons qu'à cette heure-là, ce n'est pas un conseiller du ministre qui nous recevrait, mais un fonctionnaire qui ne connaît pas le dossier! »

Nos camarades ont décidé d'aller déposer le cahier de revendications.

La délégation était composée de Franck Houlgatte secrétaire général de l'UNSSP FO, d'Émilie Orrière pour la CFE CGC, de Lili Samouth pour l'action sociale et d'Hélène Navez de la section FO des Capucins dans le 49.

La délégation a été reçue par deux fonctionnaires, une chargée des RH auprès des établissements de santé et une autre chargée des RH à la DGOS!!

INACCEPTABLE! et MÉPRISANT!

La délégation a réitéré ses revendications, fait part des difficultés des salariés, de la dégradation des conditions de travail, de la perte de pouvoir d'achat.

AUCUNE RÉPONSE! Fin de non-recevoir!

À la suite de cette journée de mobilisation, nos camarades du Maine-et-Loire ont décidé, afin d'amplifier la mobilisation, d'écrire et diffuser dans tous les établissements du Maine et Loire une lettre ouverte.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisations au CHU d'Angers



Visite des ministres Béchu et Valletoux au CHU le 24 mai dernier. Ces deux ministres venaient au CHU pour inaugurer le nouveau bâtiment « Terre et Maine ».

Nos camarades sur place, accompagnés du Syndicat SUD ont appelés leurs collègues à organiser un comité d'accueil.

Une cinquantaine d'agents ont répondu présents.

Ainsi, ils voulaient dénoncer une nouvelle opération de communication du gouvernement, qui a passé en force par le 49-3 une loi de finances de la sécurité sociale prévoyant des budgets toujours plus restreints pour les hôpitaux.

Cette visite pour inaugurer le nouveau bâtiment Terre et Maine a eu lieu alors que plus de 20 lits sont fermés, faute d'infirmier en nombre. Les services comptent de nombreux arrêts non remplacés et des postes vacants. Un nouveau bâtiment c'est bien, avec des effectifs en nombre c'est mieux! Au CHU d'Angers, selon les chiffres annoncés en CSE le 18 avril, ce ne sont pas moins de 45 ETP IDE qui sont vacants.

Les ministres sont arrivés au son de



« On veut des bras, des lits, pas de salaire au mérite ».

En effet, en plus de n'apporter aucune perspective d'amélioration pour les conditions de travail dans les hôpitaux, le gouvernement entend passer une réforme à l'automne visant à introduire le mérite dans la rémunération et faciliter le licenciement des fonctionnaires.

Les syndicats FO et SUD ont porté les revendications auprès des représentants du ministère et de l'ARS qui ont reçu une délégation.

Ils ont rappelé que le financement actuel des hôpitaux ne permettait pas d'améliorer les conditions de travail, que la politique de quotas dans les facultés de médecine et école d'infirmiers organise une pénurie.

Ils ont fait état de la situation dans les services conventionnels et l'EHPAD, ainsi que la psychiatrie particulièrement mise à mal.

Ils ont demandé à ce que l'ordre infirmier cesse ses méthodes d'intimidation auprès des IDE.

Ils ont également rappelé que personne ne voulait être rémunéré au mérite ni être en concurrence avec son collègue pour sa rémunération.

Les opérations de communication ne trompent aucun hospitalier. Quand ce gouvernement veut mettre des milliards pour l'armée, il le fait. Alors qu'il le fasse pour la santé et nos salaires!

Grève des Secrétares Médicales

Alors que 6 secrétaires médicales sur 10 n'ont pas le grade d'Adjoint Médico-Administratif (cat B) et ne sont pas rémunérées comme elles le devraient, la direction du CHU modifie brutalement les règles de nomination en catégorie B.

Un très mauvais coup porté aux administratives de l'établissement. Et un très mauvais signal pour tout le personnel du CHU!

La direction du CHU d'Angers change les modalités de nomination, elle instaure la mise en concurrence pour évoluer au grade AMA.

Elle veut conditionner l'évolution de carrière des agents à la situation financière de l'établissement. Depuis 2015, chaque année entre 12 et 15

collègues administratives avançaient sans contre-partie. Demain, la direction pourrait décider de réduire ce nombre. Ce chantage est inacceptable, le salaire et la carrière de nos collègues secrétaires médicales ne doivent pas être une variable d'ajustement!

Après deux rencontres entre une délégation d'adjointes administratives et la direction, les propositions sont très loin de répondre aux besoins et aux attentes, pire, elles sont un recul social sans précédent pour les secrétaires médicales.

Dans ces conditions, les secrétaires médicales du CHU ont décidé de continuer la grève. La première journée de mobilisation a eu lieu le 10 juin dernier et une soixantaine d'agents se sont réunis devant les bureaux de la direction!

Devant leur détermination, la direction a reçu une délégation le 13 juin puis le 20 Juin.

Après 2 jours de grève fortement suivie, les négociations avec une délégation d'adjointes administratives avec FO a permis d'obtenir un accord validé hier lors de l'assemblée générale qui a également voté à l'unanimité la levée de la grève prévue lundi 24 juin. L'accord obtenu prévoit :

- L'organisation de concours de façon annuelle.
- 38 places sur liste principale aux concours répartis sur 2 ans (fin 2024 et fin 2025)
- Un engagement à faire passer les listes complémentaires (potentiellement 36 avancements supplémentaires)
- Des avancées sur la préparation au concours. Ce sont 50 collègues qui bénéficieront d'une préparation entre 2024 et 2025 avec une priorité donnée cette année aux secrétaires ayant le plus d'ancienneté.
- Sur le format de la préparation aux concours : 3 jours de préparation et non plus 9 heures.

Cet accord validé en Assemblée Générale, même s'il ne permet pas de maintenir la politique de détachements, va permettre de faire passer entre 38 et 74 collègues au grade AMA sur 2 ans (plus qu'avec les détachements), c'est 6 fois plus de nominations que ce qui était prévu avant la grève!

EN DIRECT DES SYNDICATS

Élections du Groupe VYV, victoire de nos camarades !

S'ils ne terminent pas les élections en tant que première organisation du groupe VYV 3 Pays de la Loire, nos camarades sont les seuls à progresser... Et pas qu'un peu ! Ils terminent deuxième, derrière la CFDT, et progressent de presque 10% et de 16 sièges dans les instances ! Rencontre avec Vincent DSC et DS de l'activité « Biens médicaux », et avec Florence DS de l'activité « Accompagnement et Soins » et Yolande DS de l'activité « Personnes Agées ».

Bonjour à vous trois et félicitations pour vos résultats, avant de vous poser plus de questions sur ces élections pouvez-vous vous présenter ?

Vincent : Je m'appelle Vincent je suis secrétaire du syndicat départemental des Organismes sociaux divers et divers, DS dans mon entreprise depuis plus de 10 ans (Mutualité Française Anjou Mayenne puis VYV au fil des fusions/absorption), adhérent depuis 2007, membre de la CA de l'UD, avant les élections j'étais élu au CSE et au CSSCT.

Yolande :

Je m'appelle Yolande, je suis aide-soignante de nuit à l'EHPAD Bel Accueil, je suis membre du conseil syndical du syndicat de la santé privée du Maine et Loire depuis 2018, je suis DS depuis 2019 avant les élections j'étais représentante de proximité, et élue au CSE et au CSSCT.

Florence :

Je m'appelle Florence, je suis monitrice d'Atelier à l'ESAT Arceau, je suis trésorière du syndicat départemental de l'Action sociale, avant les élections j'étais DS depuis 2019 et élue au CSE depuis plusieurs mandats;

Vincent :



Avant de parler des élections, il faut expliquer un peu le contexte. Ces élections ont lieu, car le Groupe VYV a décidé de nouveau de revoir l'organisation des différentes entreprises composant VYV 3 Pays de la Loire. Avant, nous étions composé de 4 entreprises distinctes : VYV 3 Personnes Âgées, VYV3 Accompagnement et Soins, VYV3 Biens Médicaux et de la Fai-tière (entreprise regroupant les directions). Une fusion/absorption par la faitière a été décidée et a eu lieu au premier janvier et donc des élections devaient avoir lieu.

La même architecture d'entreprise à cependant été conservée : les 3 différents pôles d'activités deviennent des « Activités » et ont chacun un CSE donc un scrutin. Les élus éliront par la suite les membres du CSE où toutes les discussions auront lieu...

Comment expliquez-vous votre excellente progression ?

C'est le résultat du travail de terrain ! Partout on a priorisé le travail de proximité avec les salariés plutôt que les instances où la direction ne lâche jamais rien !!

On a systématiquement défendu les salariés et leurs revendications ! Négociateur quand on pouvait et souvent organiser le rapport de force.

On le voit particulièrement chez les assistantes audio et dentaire, Dans ce collège, on a organisé nos collègues sur leurs revendications salariales. Après les avoir accompagnées et leur avoir donné confiance dans notre organisation syndicale, au moment des

élections nous sommes passés de - de 20% de représentativité à plus de 50%.

Yolande :

Ce résultat, ça rebooste et ça met une nouvelle dynamique en place pour la section. Nous avons recruté de nouveaux militants, des jeunes qui plus est. Ce qui va être important c'est d'inclure ces militants dans le syndicat en plus de les investir dans les instances.

Vincent :

Je pense que l'objectif aujourd'hui c'est de développer là où on n'est pas encore, de syndiquer les salariés et de faire vivre les syndicats !

Florence :

Nous avons été méthodiques pendant et avant les élections.

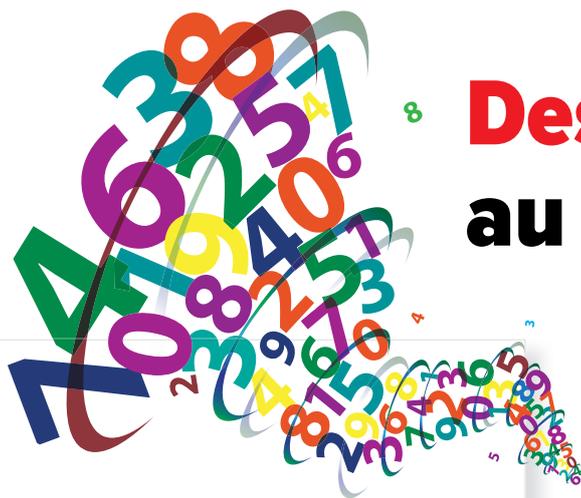
Vincent :

Pour revenir sur la méthode, nous avons été durant tout le mandat sur le terrain revendicatif, nous avons récupéré les contacts de nos collègues, à qui nous avons pu rappeler au moment voulu qu'il était important de voter.

Depuis toujours les camarades du groupe VYV sont investis dans l'interpro et se rencontre régulièrement, nous avons l'habitude de travailler ensemble ce qui a été une force dans les élections !

Un mot pour la fin

Un grand merci aux camarades de l'interpro de la région qui nous ont aidés à tracter et à faire voter pour FO, notamment nos camarades des UD et des OSDD du 44.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La hausse des prix du gaz au 1^{er} juillet (en moyenne de 11,7%) va maintenir la pression sur les porte-monnaie des ménages. Elle sera en moyenne de plus de 5% pour les foyers utilisant le gaz pour se chauffer, et de plus de 10% pour ceux l'utilisant seulement pour la cuisson et l'eau chaude, a prévu la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Phénomène en lien avec la hausse des prix depuis 2022, la « rédéflation », ou « shrinkflation », consistant au mieux, pour le même prix d'un produit, à en diminuer la quantité (en poids ou en volume), a fait l'objet d'un arrêté (publié au *Journal officiel* le 4 mai). À partir du 1^{er} juillet, les industriels et les distributeurs devront user d'une phrase type pour signifier, sur l'emballage ou par d'autres méthodes permettant une visibilité de l'information, que le prix a augmenté alors que la quantité a diminué.

V.F.

SMIC SALAIRE

11,65 €

Le Smic a augmenté de 1,13% au 1^{er} janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

148,52 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

338,80 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

529,10 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

190,29 €

Par enfant en plus à charge.

74,26 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

0%

en mai 2024 (+0,5% en avril 2024).

+2,3%

en mai 2024 sur un an (+2,2% en avril 2024).

En mai 2024, les prix à la consommation sont stables sur un mois et augmentent de 2,3% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point.**

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,73 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366.

11,10% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Rassemblement contre le choc des savoirs



Nos camarades de l'enseignement appelaient avec l'intersyndicale départementale à une mobilisation le 19 juin dernier.

Vous trouverez ci dessous le communiqué de nos camarades :

La consigne de certains syndicats de voter pour des groupes hétérogènes dans les CA d'établissements et de renvoyer à la rentrée le rapport de force n'aura pas été celle de FO qui a préféré œuvrer pour l'unité syndicale large (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, SUD, CNT) et fédérer tous les éléments de mobilisation auprès des autorités sans attendre. C'était le cadre du rassemblement du 19 juin 2024 pour porter les motions et pétitions auprès du DASEN du Maine-et-Loire avec les déléga-

tions d'établissements.

En effet, la consigne de vote dans le CA enferme la mobilisation dans chaque établissement et ne remet pas en cause la réforme qui – in fine – se met en place : le tri en groupe de niveaux s'opèrent dans les établissements sans syndicats, la suppression d'une heure de technologie est toujours d'actualité tout comme la mise en barrettes des groupes et les emplois du temps explosifs. Cela ne remet pas en cause le manque de moyens accentué par la ponction pour mettre en place cette usine à gaz Ne faut-il pas fédérer l'ensemble des éléments de résistance tous chauds plutôt que s'en remettre à de nouvelles journées d'action dans 3 mois? D'autant plus, face à une contre-réforme si destructrice pour le Statut et nauséabonde

par le tri social ? Si l'ensemble des syndicats du département ont apposé leurs logos sur cette ligne de bagarre, force est de constater que ce n'est pas celle qui a été mise en œuvre...

Pour autant, dans les établissements, le rejet de cette contre-réforme est intact !

FO a, pour sa part, diffusé largement l'appel et les exemples de motions comme des outils et proposé un cadre unitaire, départemental et national d'action. Elle continuera à le faire et ne lâchera rien jusqu'à l'abrogation de ce « choc des savoirs ». Elle appelle les collègues à se rassembler pour échanger sur les moyens à mettre en œuvre afin de faire aboutir leurs revendications ... et les invite à renforcer le syndicalisme indépendant !

ABROGATION DU CHOC DES SAVOIRS !



ACTUALITÉS

Mobilisation au Village Saint Exupéry



Nos camarades du Village Saint Exupéry, établissement médico-social à Avrillé se sont mobilisés le 20 Juin dernier. Ils dénoncent l'augmentation du capacitaire de 50 % imposé par le Conseil Départemental. Celle-ci se faisant sans les moyens adéquats.

Sans argent pas de personnels, pas de matériels...

Ce manque de moyens a pour conséquence des glissements et des interruptions de tâches très fréquents.

Ils dénoncent le manque d'évaluation du Conseil Départemental depuis la réorganisation de l'aide sociale à l'enfance et remarquent que cette réorganisation a eu pour conséquence une augmentation de la durée des placements.

Ils dénoncent le recours à l'interim et la précarisation de leurs collègues.

Ils dénoncent leurs salaires gelés comme la valeur du point d'indice de la fonction publique et le fait qu'une partie des agents soit encore exclue du Ségur.

Pour toutes ces raisons, les syndicats FO et Sud ont appelé à la grève!

Le 20 Juin une trentaine d'agents du Village Saint-Exupéry se sont rassemblés devant le Conseil Départemental, soutenu par le GD SPS 49 et par l'Union Départementale.

Une délégation composée de 4 agents, du secrétaire Force Ouvrière et du secrétaire Sud, a été reçue par le Conseil Départemental.

Ils ont été entendus, mais le Conseil Départemental ne fera rien dans l'immédiat.

Mme Damas, vice-présidente du Département, fait de la politique et maintient plaider en faveur du dossier sans pour autant acter de nouveaux moyens.

Elle informe que 9 millions d'euros supplémentaires ont été donnés en faveur de l'aide sociale à l'enfance, mais déjà 6 millions ont été utilisés concernant le recours à l'interim et les logements d'urgence, des enfants ne disposant pas de places définies.

Les agents ne peuvent pas se satisfaire de cette explication et le Syndicat Force Ouvrière a revendiqué des moyens humains d'urgence dans un secteur déjà fortement en crise.

Nos camarades retourneront en septembre au conseil départemental : aux belles paroles politiques doivent suivre des actes!

Force Ouvrière continuera de mobiliser tant que cela sera nécessaire afin que les professionnels puissent travailler et accompagner le public accueilli dans les meilleures conditions possible.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Assemblée Générale FO DGFIP 49 : 2023, syndicalisation record !

L'Assemblée Générale de la section FO DGFIP de Maine et Loire s'est tenue vendredi 7 juin salle du Doyenné à Angers en présence de nombreux adhérents (record d'affluence), de Catherine Rochard Secrétaire Générale de l'Union Départementale des syndicats FO de Maine et Loire, d'Olivier Valeyrie membre du bureau national FO DGFIP dont il est le trésorier, de Magali Lardeux responsable de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO et de Guillaume Le Goff Secrétaire Départemental FO de La Mayenne.

Lors de sa prise de parole, Catherine Rochard a rappelé les valeurs humanistes de FO en faveur de la paix contre la guerre, pour le « cessez-le-feu », Léon Jouhaux fondateur de la CGT Force Ouvrière fut d'ailleurs prix Nobel de la paix en 1951.

Elle a insisté sur les combats et les mobilisations à venir contre les réformes de l'assurance chômage, de la sécurité sociale, de la fonction publique, entre autres.

Le secrétaire départemental FO DGFIP49, Christel Lucas, a ensuite présenté le rapport d'activité de la section, suivi par Manuela Bodin et Odile Lambert pour le CSAL FS (ex CHSCT) et l'action sociale (CDAS).

La trésorière adjointe, Marie Astrid Rollet, dans son rapport, a souligné que l'année 2023 était celle du record en terme de syndicalisation depuis la création de la section.

La commission de contrôle des comptes a validé la bonne tenue

des comptes. Tous les rapports ont été approuvés à l'unanimité. Beaucoup de sujets ont été abordés et les revendications FO réaffirmées comme celle sur l'égalité entre les Hommes et les Femmes. Restructurations en cours, suppressions et vacances d'emplois, mutations et lignes directrices de gestion (LDG), mobilités, RGP, GMBI, semaine en 4 jours, rémunérations, réforme de la fonction publique (prime au mérite, licenciement, « fonctionnaires bashing »...), problèmes informatiques et de téléphonie, conditions de travail étaient, entre autres, à l'ordre du jour.

Les camarades ont rappelé l'importance de la diffusion des informations, des revendications et de rendre compte auprès des adhérents puis des collègues de nos nombreuses actions.

Il a été rappelé l'importance et la nécessité pour les agents de la DGFIP de rester unis, de continuer à renforcer le syndicat libre et indépendant, le syndicat qui



reste un syndicat dont le seul objectif est de défendre les intérêts matériels et moraux de leurs collègues et uniquement cela.

Olivier Valeyrie dans son allocution a donné des précisions sur les négociations qui se sont déroulées au sujet de la revalorisation indemnitaire à la DGFIP. L'accord signé par FO, a débouché sur 10 points ACF en plus, correspondant à une augmentation annuelle et pérenne de 550 €, plus de 40 € par mois (6 points au 1^{er} janvier 2024 et 4 de plus au 1^{er} janvier 2025).

Bilan de 18 mois de mobilisation à la ville d'Angers



Comme un dernier baroud d'honneur après 18 mois de lutte, les agents de la ville, du CCAS et d'Angers Loire Métropole se sont mobilisés une dernière fois le 28 mai dernier, jour de passage de la flamme olympique.

C'est long 18 mois, mais la patience finit toujours par payer.

Xavier Redon, secrétaire du syndicat Force Ouvrière au sein d'Angers Loire Métropole dresse aujourd'hui un bilan mitigé de cette lutte.

Réunis en intersyndicale, les grévistes ont réussi à obtenir une augmentation de 30 euros bruts de l'IFSE, le versement d'une prime exceptionnelle de 350 euros pour les catégories C, la revalorisation du chèque déjeuner et

ACTUALITÉS



le déblocage de l'accès au dernier grade de la catégorie C. Mais, toutes les revendications n'ont pas été entendues. Le versement de la prime ne concerne pas les agents qui ont déjà eu le SÉGUR. Cela représente 280 agents exclus de cette prime, principalement ceux qui travaillent en EHPAD. Côté chèque déjeuner, les grévistes ont obtenu une prise en charge par l'employeur portée à 60 % et une augmentation de 6 à 7.50 €.

« La collectivité a octroyé quelques miettes » indique Xavier Redon, représentant FO. Un préavis de grève avait été déposé pour le mois de mai dernier et des rassemblements ont été organisés tous les mardis devant le parvis de la mairie. À chaque

fois, une centaine d'agents ont répondu présents à l'appel de l'intersyndicale FO, CFDT, CGT, CFTC et SUD.

La mobilisation s'est achevée le 28 mai dernier. Réunis en assemblée générale, les agents ont choisi de « marquer le coup » en s'invitant en trublions des festivités organisées pour le passage de la flamme olympique. L'action était avant tout symbolique. Alors que le préfet avait pris un arrêté interdisant tout rassemblement après 17 h le 28 mai, les grévistes ont déposé plusieurs préavis de grève contradictoires. Au final; ils étaient là où l'on ne les attendait pas.

Ce n'est pas le moment

Une centaine d'agents ont choisi

de bloquer tous les accès des services voiries. Pendant 45 minutes, aucun véhicule n'a pu sortir pour se positionner sur le parcours de la flamme olympique. Les autorités étaient furieuses et ont indiqué aux représentants syndicaux que « ce n'était pas le moment », comme si les grévistes devaient se contenter de mouvements qui ne dérangent personne!

Alors que les revendications ont de plus en plus de difficultés à se faire entendre, il convient toutefois de saluer ce mouvement social qui a duré 18 mois grâce aux agents grévistes réunis en intersyndicale. Aujourd'hui, la fonction publique territoriale connaît une diminution de son attrait, tandis que les fonctionnaires les plus expérimentés sont confrontés à une concurrence salariale accrue de la part du secteur privé, ce qui rend plus difficile le maintien de leur engagement.

D'autres menaces pèsent sur l'avenir de la fonction publique territoriale, comme en témoignent les attaques du ministre Stanilas Guerini. Si tout est remis en cause par les élections, de nouvelles mobilisations pour la défense du statut et le pouvoir d'achat ne sont pas à exclure.

FO réaffirme son engagement pour la liberté syndicale

À Force Ouvrière, la liberté est inscrite dans notre ADN. Constituée en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue en 1948 à l'initiative de militants refusant l'emprise du parti communiste.

Rappelons-le : le droit syndical est un droit à valeur constitutionnelle depuis son inscription dans le préambule de la Constitution de 1946. Il garantit à tout travailleur la liberté d'intégrer un syndicat ou d'en créer un au sein d'une entreprise pour défendre ses droits. Ce droit est apparu sous le Second Empire et une première loi est votée le 25 mai 1864, supprimant le délit de coalition instauré par la loi Le Chapelier. Ensuite viendra la loi Waldeck-Rousseau, du nom

du ministre de l'Intérieur du gouvernement Ferry. La loi du 21 mars 1884 permet le fonctionnement des syndicats. L'organisation des salariés peut désormais se développer au grand jour, mais à l'extérieur des ateliers et des usines. Les syndicats restent interdits sur les lieux de travail et dans la fonction publique, mais ils ont le droit d'aller en justice, de disposer du produit de leurs cotisations, d'acquiescer les immeubles nécessaires à leur activité, de constituer des caisses de secours mutuels et de retraite.

Dès 1895, la CGT accompagne les batailles du mouvement ouvrier à l'heure de l'industrialisation naissante de la France. Elle sera à l'ori-

gine des conquêtes sociales de 1936, comme les congés payés.

En 1948, la CGT-FO s'affirme comme le syndicat qui refuse la main mise du parti communiste. Autour de Léon Jouhaux, les militants de la CGT-FO marquent leur indépendance syndicale et leur attachement à la Charte d'Amiens.

Votée lors du IX congrès, le 13 octobre 1906, la Charte d'Amiens « proclame hautement l'indépendance du syndicat par rapport à l'État oppresseur, au patronat exploiteur et à l'ensemble des partis politiques. »

Ainsi, le syndicalisme français se démarque de celui des pays an-

ACTUALITÉS

glo-saxons ou partis politiques et syndicats sont liés. Depuis sa création Force Ouvrière réaffirme le principe d'indépendance et refuse de s'engager aux côtés de partis politiques. À chaque élection, le syndicat ne donne aucune consigne de vote.

Aujourd'hui encore, la commission exécutive de Force Ouvrière sous la plume de notre secrétaire général Frédéric Souillot est venue rappeler que Force Ouvrière n'entend pas s'immiscer dans le débat politique qui appartient aux citoyens.

Force Ouvrière se concentre sur la lutte syndicale et montre son atta-

chement aux valeurs républicaines (Liberté — Égalité — Fraternité — Laïcité), défend le service public et la sécurité sociale comme toutes les structures assurant des droits égaux aux citoyens.

Quant à la liberté d'opinion... Le syndicat s'appuie sur la Charte d'Amiens qui affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au-dehors.

Nos statuts indiquent : « *les syndicats affirment que le mouvement syndical ne peut s'isoler dans la nation* ». Ils précisent : « *Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'état parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément* ».

Chantal Chauvry Lanche

Mobilisations du 15 Juin



Avec les résultats aux élections européennes, l'intersyndicale CFDT, CGT, UNSA, FSU, Solidaires et les mouvements de jeunesse appelaient à la mobilisation contre l'extrême droite le samedi 15 juin. Fidèle à la Charte d'Amiens mais tout autant décidé à soutenir les travailleurs et à défendre leurs revendications, les membres de la CA de l'UD ont décidé d'appeler sur la base des revendications au rassemblement. Vous trouverez ci-dessous l'appel de l'UD.

La gifle subie par Emmanuel Macron à l'occasion des élections européennes exprime le rejet de sa politique par l'écrasante majorité de la population.

Avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, le président de la République tente un nouveau coup de force dans l'objectif de

poursuivre le train des contre-réformes contre les travailleurs et la jeunesse, contre la démocratie...

L'Union Départementale FO de Maine-et-Loire partage la colère de ces milliers de jeunes et de travailleurs qui manifestent dans tout le pays depuis le résultat des élections.

Comme eux, elle n'accepte pas l'avenir que Macron leur réserve : précarité, remise en cause des diplômes, Parcoursup, SNU, uniforme et tri social à l'école, réforme de l'assurance chômage, marche à l'économie de guerre, engagement guerrier en Ukraine et soutien inconditionnel à

ACTUALITÉS

Netanyahou..., politique que Macron confirme vouloir poursuivre à l'ouverture de cette campagne législative!

Comme eux, elle refuse la haine et le rejet de l'autre, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie.

De par son histoire, Force Ouvrière, née de Résistance Ouvrière – organisation syndicale clandestine contre la Charte du travail, le régime de Vichy et l'occupation nazie – est viscéralement attachée à la démocratie, aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

L'Union Départementale Force Ouvrière rappelle qu'elle ne donnera aucune consigne de vote.

Dans le respect de notre engagement syndical, soyons présents dans la manifestation de ce samedi 15 juin, à 11H Place du ralliement à ANGERS, aux côtés de ces jeunes qui aspirent à un avenir meilleur, et portons nos revendications :

- **Augmentation générale des salaires, traitements, minima sociaux et pensions!**
- **Abrogation de la réforme des retraites, pour un retour à 60 ans!**
- **Pas touche au Code du travail et au Statut général de la Fonction publique!**
- **Retrait de la réforme de l'Assurance chômage, défense de la**

Sécurité sociale!

- **Abrogation de la loi « immigration »!**
- **Défense de l'École publique : Abrogation du « choc des savoirs »!**
- **Halte à l'austérité pour les services publics, non à l'économie de guerre!**
- **Cessez-le-feu immédiat et permanent, à Gaza comme en Ukraine : arrêt des livraisons d'armes!**
- **Défense des libertés syndicales et démocratiques : stop à la répression!**

Nous étions 3000 sous la pluie, l'intervention de Catherine Rochard a été la plus applaudie

Le lundi 24 Juin une Commission Administrative Exceptionnelle Élargie a été organisée pour permettre aux camarades d'échanger sur la situation générale.

Catherine Rochard, dans son rapport introductif, a rappelé que la situation politique de notre pays n'était pas sans conséquences sur les conditions de travail de nos collègues et sur nos conditions d'exercice du droit syndical.

Sans démocratie, pas de droit syndical, pas de droit pour les travailleurs !

Par exemple - pour ne citer qu'elle - le 21 mai dernier, Marion Maréchal (dont on ne sait plus si elle est du RN ou de Reconquête) reprenait sur Cnews une partie des propositions de la CPME en indiquant : « Il ne doit plus y avoir de syndicalistes professionnels qui prennent en otages les Français (en parlant de nos camarades de la SNCF) pour obtenir des avantages démesurés et indécents ... Je ne comprends pas que le gouvernement cède à ce chantage au lieu de poser le grand sujet qui est celui de la réforme syndicale ...Il faut

dorénavant qu'il n'y ait plus de subventions publiques. il ne doit plus y avoir de renouvellement possible de mandat au-delà de deux fois, il ne doit plus y avoir de monopole syndicale au premier tour ...»

Après Macron, c'est l'extrême droite qui bosse pour les patrons

...

Le 24 juin une dizaine de nos camarades sur la trentaine présente ont pris la parole.

Tous ont indiqué que la situation était exceptionnelle, la décision de Macron de dissoudre l'Assemblée a plongé, au lendemain des Européennes, le pays dans l'inquiétude.

Les questions centrales des échanges ont été :

Qu'elle est la place de notre syndicat dans la période ?

Comment répondre en toute indépendance à nos camarades, à nos collègues quant

ils nous questionnent sur ce que pense FO de la situation ?

Concernant la place de notre organisation dans la période, les camarades ont tous indiqués que nous devons continuer à porter les revendications, c'est ce que nous faisons quotidiennement c'est ce que nous sommes !

Concernant la position de FO nous ne donnerons pas de consigne de vote, contrairement à la CFDT qui a indiqué qu'il fallait exclure le RN et voter pour «l'arc républicain» ou à la CGT qui clairement appelle à voter pour le Nouveau Front Populaire.

Néanmoins si les partis politiques ont un programme, les syndicats eux ont un cahier de revendications.

Les camarades sont donc libres de se déterminer en comparant s'ils le souhaitent ce cahier de revendications avec les différents programmes.

Vincent Jouanneau

HISTOIRE

Le contexte actuel nous rappelle qu'en tant que défenseurs des droits des salariés et des retraités, militants Force Ouvrière indépendants de toute emprise politique philosophique ou religieuse, nous ne sommes pas en dehors du temps et de l'espace !

Ainsi nous ne pouvons et ne devons pas rester inactifs ! Nous devons être au côté de nos collègues et de la jeunesse ! Avec la Charte d'Amiens et nos statuts comme fil à plomb, continuons d'agir, comme nos camarades en 1934 (vous trouverez ci-dessous un article disponible sur le site de la confédération)

La grève générale du 12 février 1934

Face à une tentative de coup d'État fasciste en France, la classe ouvrière a fait front très rapidement, prémices d'une réunification syndicale qui allait permettre la victoire du Front populaire deux ans plus tard.

Début 1934 le contexte politique est particulièrement tendu, tant en France qu'en Europe. La crise de 1929 a laissé des traces. Les dictatures se sont installées en Italie, au Portugal et en Allemagne. En URSS, Staline, désormais maître du Kremlin, a organisé la famine ukrainienne, faisant deux à trois millions de morts.

En France la IIIe République est secouée par l'affaire Stavisky. Il s'agit d'une escroquerie de 200 millions de francs montée avec le Crédit municipal de Bayonne. Des politiciens locaux et nationaux sont impliqués. La police découvre le pot aux roses en décembre 1933. L'escroc est un certain Serge Alexandre Stavisky (1886-1934), juif ukrainien. Bref, du pain béni pour l'extrême droite française antisémite et antirépublicaine. Dans des circonstances fort étranges, l'homme sera déclaré suicidé à Chamonix le 8 janvier 1934. Les doutes planent sur un acte délibéré.

À l'époque les différents partis d'extrême droite peuvent compter sur 200.000 militants. Il y a l'Action Française de Charles Maurras (1868-1952) et les Camelots du roi, deux groupes royalistes vomissant 1789. Il y a aussi les Jeunesses patriotes (proto-fasciste) et les Croix de feu du Colonel de la Rocque (1885-1946), issus des anciens combattants de 14-18, patriotes-réactionnaires. La plupart de ces hommes formeront l'ossature du régime de Vichy et de sa milice.

Le 6 février 1934, les Ligues appellent à manifester devant la Chambre des représentants (le parlement) avec l'idée d'y entrer. Ils sont plus de

30.000 à crier « à bas les voleurs », « mort à la gueuse » (la République), « dehors les métèques ». Ils sont armés de revolvers, mais aussi de cannes avec des lames de rasoirs pour couper les pattes des chevaux des gendarmes, ainsi que des billes de plomb. Le soir même, le PCF, via l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants) appelle à la contre-manifestation avec comme slogan : « aux usines, aux chantiers, aux gares, manifestez contre les bandes fascistes ». Bilan : 15 morts dont un policier et 655 blessés.

La contre-offensive ouvrière

Le radical Daladier, président du conseil (ce qui équivaldrait aujourd'hui au poste de Premier ministre) depuis le 30 janvier, démissionne le lendemain. Léon Blum, dirigeant de la SFIO, parle de « manifestation fasciste et royaliste » et dira : « La République n'est pas une prostituée qu'on ramasse dans le caniveau ».

Le 9 février, le PCF et la CGT-U appellent à manifester, mais sans unité d'action. En effet, depuis plusieurs années, sur ordre de Moscou, les PC appliquent la politique de « classe contre classe », attaquant autant les socialistes que la droite. Cette stratégie a grandement facilité l'arrivée d'Hitler au pouvoir ! Mais en province plusieurs manifestations sont unitaires.

Quant à la CGT, elle appelle à la grève générale le 12 février. Elle sera suivie par 4 millions de grévistes. Du jamais vu en France. À Paris, deux manifestations sont organisées, l'une par le PC/CGT-U et l'autre par la CGT et la SFIO. Elles doivent converger place de la Nation et sur le cours de Vincennes. Là les militants se rejoignent aux cris d'« Unité, unité » et fusionnent. En effet, la scission n'a qu'une dizaine d'années (1920-1921) et à la base, les militants sont parfois restés proches.



En tête de manif à Paris une grande banderole : « Nous faisons serment solennel de rester unis pour désarmer et dissoudre les ligues factieuses. Pour défendre et développer les libertés démocratiques et pour assurer la paix humaine ». Ce jour-là dans toute la France, ils seront plus d'un million à battre le pavé.

À Moscou, virage à 180°. Staline abandonne sa doctrine de « classe contre classe » pour appeler à la création de Fronts populaires réunissant communistes, socialistes, radicaux et autres centristes de gauche. Trois pays vont mettre en place ces Fronts populaires (France, Espagne, Grèce), dont deux arriveront au pouvoir aux élections de 1936.

Au niveau syndical, la réunification est décidée en septembre 1935 et officialisée au congrès de Toulouse en mars 1936. Les Confédérés disposent d'une majorité des deux-tiers, Jouhaux reste Secrétaire général, avec quatre adjoints (les 4 B : Belin, Botheureau, Bouyer, Buisson), face à deux Unitaires (Frachon, Racamond).

Trois mois plus tard, le Front populaire gagne les élections. La grève générale du 12 février 1934 aura donc été décisive dans le mouvement de mai-juin 1936

Christophe Chiclet.

FO

SALAIRES, LOGEMENT ASSURANCE CHÔMAGE CONDITIONS DE TRAVAIL



AVEC **FO**

**EXIGEZ
UN MEILLEUR
SALAIRE**